



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>40748</b>	<b>De M. Jacques Bompard ( Non inscrit - Vaucluse )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Intérieur</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Intérieur</b>
<b>Rubrique &gt; sécurité publique</b>	<b>Tête d'analyse &gt; sécurité des biens et des personnes</b>	<b>Analyse &gt; violences. prévention.</b>
Question publiée au JO le : <b>22/10/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>11/02/2014</b> page : <b>1375</b> Date de renouvellement : <b>28/01/2014</b>		

### Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la multiplication des fusillades à Paris après la Corse et Marseille. Une vingtaine de fusillades sanglantes se sont produites depuis janvier 2013 à Paris et en proche banlieue. Il ne semble pas que la mise en place au pied des immeubles de bataillons de CRS puisse régler le problème. En effet, la cause est ailleurs : l'incapacité économique de la France de fournir du travail, seul facteur d'intégration de tous. Il lui demande quand le Gouvernement cessera d'essayer des solutions qui échouent depuis 40 ans.

### Texte de la réponse

Au cours des 11 premiers mois de l'année 2013, la Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne a enregistré 4 décès liés aux armes à feu et 35 individus blessés. La cellule de la DSPAP spécialisée dans l'étude des bandes a établi un lien réel entre les affrontements entre bandes et les secteurs impactés par l'économie souterraine notamment par du trafic de stupéfiants. La réforme de la police d'agglomération qui a pour objectif la mutualisation et une meilleure répartition des moyens humains et opérationnels permet de concentrer, sur les zones les plus impactées, les effectifs de police nécessaires renforcés, en cas de nécessité, par des unités mobiles. La création des neuf zones de sécurité prioritaires (ZSP) au sein de l'agglomération permet également de mieux cibler les secteurs les plus exposés et d'y affecter durablement les moyens nécessaires. Par ailleurs, la présence visible de fonctionnaires de police est complétée par un travail minutieux de collecte d'informations et de recherche de renseignements en lien avec les services spécialisés qui permet, soit d'anticiper les événements, soit de venir en appui des unités chargées des investigations judiciaires. Il convient de préciser que la majorité des affaires d'homicide avec arme à feu est traitée par les services spécialisés de la direction de la police judiciaire en raison de la longueur et de la complexité des investigations. Pour la période du 1er janvier 2013 au 30 novembre 2013, le taux d'élucidation s'élève à 29,4 % pour l'ensemble de l'agglomération parisienne.